

Avis d'information

Young Platform S.p.A.

Informations réglementaires et relatives aux services

Exclu du champ d'application de la commercialisation — Procédure 2.d, §2.3

**Suspension et arrêt temporaires de la
fonctionnalité Smart Trade**

Suspension et arrêt temporaires de la fonctionnalité Smart Trade

Young Platform S.p.A. (« Young Platform ») informe par la présente ses utilisateurs que, dans le cadre de la gestion ordinaire des services fournis et conformément aux obligations d'information et de transparence prévues par le Règlement (UE) 2023/1114 (« MiCAR »), la fonctionnalité Smart Trade sera temporairement suspendue selon le calendrier détaillé ci-dessous. À l'issue de cette période de désactivation, la fonctionnalité fera l'objet d'une refonte complète, puis sera réactivée.

Calendrier des opérations

- **25 juin 2026 | Désactivation de la fonctionnalité Smart Trade**
À compter du 25 juin 2026, la fonctionnalité sera désactivée et il ne sera plus possible d'initier de nouveaux Smart Trades. Tous les Smart Trades encore actifs à cette date seront automatiquement clôturés et liquidés par Young Platform.
- **T4 2026 | Réactivation de la fonctionnalité**
Young Platform prévoit la réactivation du service d'ici la fin de l'année 2026. La date définitive de réactivation sera fixée et communiquée, avec un préavis approprié, via les canaux officiels de Young Platform.

Actions requises de la part des utilisateurs

Les utilisateurs qui, au moment de la présente communication, détiennent un ou plusieurs Smart Trades actifs sont invités à procéder à leur clôture manuelle **au plus tard le 24 juin 2026**, en accédant à la section dédiée de l'application Young Platform.

À l'expiration de la date limite du 24 juin 2026, Young Platform procédera à la clôture automatique de tous les Smart Trades encore actifs à compter du 25 juin 2026.

Dans les deux scénarios – qu'ils soient clôturés manuellement par l'utilisateur ou automatiquement par la plateforme –, les crypto-actifs utilisés dans le cadre du Smart Trade seront recredités sur le Portefeuille Principal (Main Wallet) de l'utilisateur au sein de l'application Young Platform. Aucune conversion automatique ni aucun transfert en dehors du Portefeuille Principal de l'utilisateur n'auront lieu.

Toute fluctuation de la valeur des crypto-actifs survenant pendant la période d'activité des Smart Trades ou au moment de leur clôture est inhérente à la nature volatile des crypto-actifs. Young Platform décline toute responsabilité quant à ces variations de valeur.

Impact sur les Clubs Young Platform

La fonctionnalité Smart Trade fait partie des avantages associés aux Clubs Young Platform. Pendant la période de suspension et de désactivation, cet avantage sera indisponible.

Tous les autres avantages liés aux Clubs Young Platform restent inchangés et pleinement opérationnels. Les conditions d'accès aux différents niveaux de Club, y compris les mécanismes de verrouillage (locking) des tokens YNG, ne sont pas modifiées par la présente communication.

De plus, cette communication ne modifie pas les Conditions Générales du service Club de Young Platform, et n'altère pas non plus la portée des services inclus dans la définition des « crypto-actifs » selon le White Paper actuel du token YNG.

Impact sur le Token YNG

Le token YNG reste pleinement opérationnel au sein de l'écosystème de Young Platform. La suspension et la désactivation de la fonctionnalité Smart Trade n'entraînent aucune modification concernant :

- la disponibilité ou la fonctionnalité du token YNG au sein de l'application ;
- les mécanismes de verrouillage (locking) de YNG associés aux Clubs Young Platform ;
- toute autre mécanique associée au token YNG.

La présente communication ne constitue pas une modification du White Paper du token YNG conformément à l'article 25 du Règlement (UE) 2023/1114.

Réactivation du service

Young Platform travaille actuellement à la refonte du service Smart Trade. La réactivation de la fonctionnalité est prévue d'ici la fin de l'année 2026 ; la date exacte sera communiquée avec un préavis approprié via les canaux officiels de Young Platform.

Toute modification significative des caractéristiques du service Smart Trade par rapport à la version actuellement proposée fera l'objet d'un communiqué d'information dédié, conformément aux obligations de transparence applicables.

Support et Assistance

Pour toute demande de clarification, vous pouvez contacter le [Support Client](#) de Young Platform via les canaux officiels indiqués sur le site d'assistance. Les réclamations formelles peuvent être déposées conformément aux modalités détaillées dans la [Politique de gestion des réclamations](#), disponible sur le site internet de Young Platform.

La présente communication constitue un communiqué d'information de service conformément au Règlement (UE) 2023/1114 (MiCAR). Elle ne constitue pas une communication à caractère promotionnel, un conseil financier ou en investissement, ni une invitation à investir. Les crypto-actifs sont soumis à une forte volatilité et à des risques spécifiques, y compris le risque de perte totale du capital investi. Pour obtenir des informations complètes sur le token YNG, veuillez vous référer au White Paper publié sur les canaux officiels de Young Platform ainsi qu'aux Conditions Générales du service. Young Platform opère en conformité avec la réglementation applicable, y compris le Règlement (UE) 2023/1114 (MiCAR).